



**CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS  
AU CORPS DES TECHNICIENS OPÉRATIONNELS  
DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS**

**Année 2008**

---

**ÉPREUVE N° 1**

Composition française ou résumé de documents se rapportant à un sujet d'ordre général

**Proposition de corrigé**

(Coefficient 4)

*Durée de l'épreuve : 3 heures à partir du moment où le sujet est remis au candidat*

---

**Sujet :**

**La solidarité entre les générations : formes, enjeux, effets.**

Dans une société en pleine mutation telle que la nôtre, la question de la solidarité entre les générations pose plus que jamais problème. En effet, nous devons faire face à un vieillissement considérable de la population, conséquence des progrès de la médecine et de l'amélioration du niveau de vie global, mais aussi à une entrée des jeunes dans la vie active de plus en plus tardive, ce qui met en péril notre système d'assurances sociales. Ce dernier repose sur un pacte intergénérationnel tacite que remet en question le déséquilibre numérique accru entre catégories actives et catégories dépendantes de la population. Cependant, même dans le climat d'individualisme croissant, certaines valeurs telles que la famille subsistent, protégées tant par les citoyens que par le législateur. Il convient ainsi de s'interroger sur les formes, enjeux et effets de la solidarité entre les générations: par quels biais s'adapte-t-elle aux exigences d'une époque tourmentée?

## 1- Définitions

La notion de génération: elle permet d'analyser certains aspects de l'organisation sociale, en prenant en compte des catégories définies par l'ÂGE des individus qui la constituent (glissement sémantique vers la notion d'âge), mais aussi par un événement marquant qui les lierait (ex: génération du Feu -Première Guerre Mondiale-, ou encore génération de 68...).

On parle de premier, deuxième, troisième, et tout récemment quatrième âges; ces deux dernières catégories sont plus précisément définies: il s'agit de personnes arrivées à l'âge de la retraite, en bonne santé pour les premières, en perte d'autonomie pour les plus âgées. Il est à noter que la notion de quatrième âge est contestée car on peine à définir en terme d'âge le concept de vieillesse, dont la vision est brouillée en raison des récents progrès de la médecine (on vit plus vieux et en meilleure santé...)

La solidarité: elle lie le devenir et la responsabilité de chacun à celle de tous; elle relève parfois d'une pratique individuelle, mais se manifeste dans la collectivité. La distinguer de la notion d'altruisme: il est bien question d'INTÉRÊTS communs, même si des facteurs affectifs peuvent entrer en compte. Dans le cas de la solidarité intergénérationnelle, elle se pratique essentiellement de la catégorie de la population active (approximativement les 25-60 ans) vers les plus jeunes et les plus âgés. Mais il ne faut pas réduire l'étude à ces aspects: il existe d'autres formes de solidarité, plus globalement des plus jeunes vers leurs aînés et vice-versa, en embrassant l'ensemble de la population.

On remarque que cette question est intimement liée à celle du travail, qui sert de critère implicite à l'élaboration du concept de génération, en plus du critère d'âge. En effet, le petit travail de définition permet d'établir une distinction entre deux sens du terme "génération": d'un côté, dans le cadre familial, la génération correspond à un rang dans l'arbre généalogique; de l'autre, dans le cadre plus proprement social, elle est déterminée par le niveau d'activité de l'individu.

## 2- Nécessité et difficultés de la solidarité entre les générations: le système de retraites

Notre société repose sur la solidarité entre les générations, notamment du point de vue des assurances sociales. En effet, le système de retraites par répartition est sous-tendu par un pacte intergénérationnel implicite: les actifs cotisent dans l'espoir que les générations suivantes viennent à leur tour cotiser pour leurs retraites, sans que chacun touche à proprement parler le fruit de ses cotisations. Or ce système rencontre aujourd'hui des difficultés: le vieillissement de la population entraîne un déséquilibre numérique entre ceux qui doivent financer les retraites de leurs aînés et ceux qui en bénéficient. La génération nombreuse des baby-boomers n'a pas eu un taux de natalité suffisant pour que le système se maintienne en l'état. De plus, la frange des "cotisants" est d'autant plus réduite que les jeunes gens entrent de plus en plus

tardivement à la vie active: le temps d'études s'allonge, la part des jeunes actifs est plus faible qu'autrefois. Un petit nombre d'actifs doit par conséquent prendre en charge un nombre toujours plus important de personnes dépendantes.

Aujourd'hui, on remet en cause le système de retraites par répartition, en opposant parfois le principe d'ÉQUITÉ à celui de solidarité: pourquoi les jeunes générations devraient-elles payer plus cher que leurs parents? Cette désagrégation de la solidarité, en particulier sur la question des retraites, témoigne d'un sentiment d'incertitude, de pessimisme, d'un manque de foi en l'avenir, dans un contexte de montée de l'individualisme. En capitalisant pour sa propre retraite (système de retraites par capitalisation), on pense assurer son propre devenir: fin de la solidarité entre les générations?

### 3- La famille, un espace de solidarité entre les générations

Cependant, malgré les diverses mutations qu'elle a connues durant les dernières décennies, la cellule familiale semble être aujourd'hui encore garante de solidarité entre les générations. Le législateur se charge d'ailleurs de la renforcer là où des carences peuvent se manifester. Les parents ont envers leurs enfants des droits et obligations de garde, de surveillance et d'éducation; de même, les enfants majeurs ont envers leurs ascendants plus âgés un devoir symbolique de "respect envers ses père et mère", mais aussi une obligation alimentaire. La solidarité entre les parents et leurs enfants va toujours de soi (bien que ces derniers restent de plus en plus longtemps dans le cocon familial). Mais les mutations de la société font naître des difficultés d'un ordre nouveau: les différentes générations d'une même famille ne cohabitent plus que rarement sous un même toit, les adultes actifs doivent faire face à l'éloignement géographique de leurs parents ou grands-parents. La catastrophe de la canicule, en 2003, qui a vu décéder un grand nombre de personnes âgées isolées, a révélé de façon tragique ce problème.

La famille apparaît dès lors comme un complément nécessaire au travail de la collectivité en faveur des plus âgés, tandis que l'État tente de réduire son engagement social et de se décharger de ses responsabilités sur les collectivités locales voire sur des organismes privés. De plus en plus souvent, on confie les personnes âgées en perte d'autonomie à des structures spécialisées, médicalisées. Mais il arrive également que des actifs prennent la décision d'arrêter de travailler pour se consacrer à un membre de leur famille. Depuis plusieurs années, des commissions discutent des aides à apporter à ceux, de plus en plus nombreux, qui sont amenés à faire face à pareille situation. (plusieurs ministères se partagent les questions familiales, plus particulièrement le ministère de la Santé et ministère du Travail: proximité qui confirme les liens intimes entre ces problématiques et celle de la solidarité entre les générations).

Autres manifestations de solidarité au sein de la cellule familiale: la garde des enfants par les grands-parents, de façon parfois systématique; les relations étroites qui peuvent exister par conséquent entre ces deux générations séparées par celle des parents, actifs; par extension, solidarité dans les petites communautés rurales, plus rarement peut-être en milieux urbains: en dehors de tout lien familial, un jeune actif ou un jeune étudiant peut s'occuper d'une personne âgée (compagnie, services, courses, etc.)

On peut en conclure que malgré les changements survenus dans notre société, la solidarité entre les générations demeure, en particulier dans le cadre de la famille. Mais n'allons-nous pas vers une privatisation des régimes de solidarité (puisqu'on assiste à une privatisation du cadre familial lui-même, et à un désengagement de l'État -question de la Sécurité Sociale, etc.)?